Loiret → Le fait du jour

Jouy-le-Potier

Les fusions ont été redessinées de manière logique, « bloc à bloc ». Une exception : Jouy-le-Potier qui a souhaité quitter la CC Val d'Ardoux pour rallier la CC Portes de Sologne.

Un chiffre

45 **élus composent la commission départementale de coopération intercommunale. Présidée par le préfet, elle a Christian Bouleau pour rapporteur.**

Arbitrage

Tiraillée entre Beaugency et Meung-sur-Loire, la communauté du val d'Ardoux a été traversée par des mouvements d'humeur entre maires. Le préfet semble avoir joué un rôle d'arbitre.

COLLECTIVITÉS ■ Le nombre de communautés de communes sérieusement revu à la baisse dans le Loiret

Moins nombreuses mais plus économes

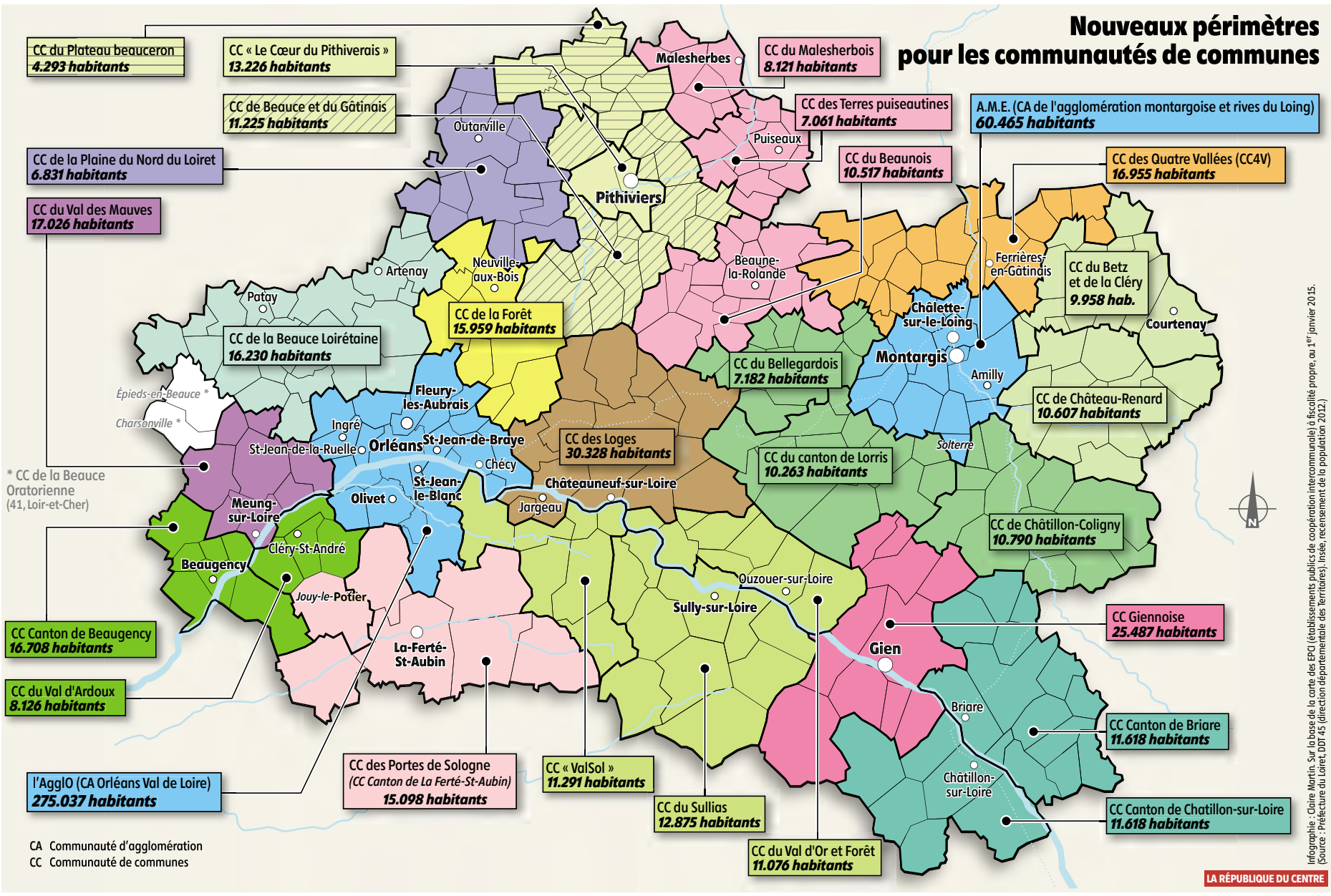

Les intercommunalités que compte le Loiret devraient passer de 28 à 17. Le projet de schéma a été rendu par la commission compétente avant-hier.

Philippe Ramond
Hamoudi Fellah

Une soustraction qui se veut positive ! Le Loiret devrait passer de 28 à 17 EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) au 31 mars prochain pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017. Moins de communautés de communes donc *(voir carte ci-dessus)* pour davantage d'économies, côté deniers publics. Avant-hier, la commission ad hoc a rendu un schéma. Rien n'est totalement figé et des ajustements pourront, ici et là, voir le jour d'ici mars, selon les desiderata des élus municipaux.

Que retenir ? Orléans et Montargis conservent leur caractère d'agglomération urbaine. Cela même si l'AgglO d'Orléans faisait les yeux doux à Gidy et Ardon… Hervé Jonathan, secrétaire général de la préfecture comme Christian Bouleau, le maire de Gien qui a accepté de jouer le rôle de rapporteur, ont reçu les 28 présidents d'intercommunalités. Concertation à fond !

La peur des élus locaux

Christian Bouleau ne cache pas que bien des élus « redoutent la perte du service public, la notion de proximité. Or, la compétence intercommunale existe depuis bien longtemps. Il ne faut pas en avoir peur. Elle a son intérêt, à la condition de respecter les communes membres (…) J'ai veillé à avoir des EPCI partagés, acceptés, et pas "bombardés" depuis Paris ».

La loi NotRE prévoit un seuil démographique d'environ 15.000 habitants (14.273 pour le Loiret), sachant que des dérogations sont acceptées dans des secteurs ruraux de faible densité. « Ceci permet d'avoir des communautés de communes (CC) suffisamment fortes pour peser dans le dialogue, face à la Région notamment », souligne Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret. Lui qui connaît par cœur les contours de la nouvelle carte trouve qu'il y a eu « beaucoup de dialogue, de sagesse » pour un découpage « assez cohérent, qui n'est pas parfait pour autant et ne plaira pas à 100 % ». Face au résultat obtenu, il rend hommage à la préfecture, au rapporteur Christian Bouleau, au président de l'association des maires du Loiret, Frédéric Cuillerier, et tous ceux qui ont œuvré à l'élaboration de cette carte, de nouveau soumise à l'appréciation des élus locaux dans les deux mois à venir.

Quelques tiraillements…

La vocation de ces nouvelles CC est de mettre en commun, plus encore, des moyens (eau, assainissement, déchets, petite enfance, équipements sportifs, etc.) pour amoindrir les coûts. Si nul ne conteste le « climat positif » des récentes négociations, quelques tiraillements ont bien eu lieu. Et des revirements demeurent possibles. Ainsi, Epieds-en-Beauce, après avoir demandé à se marier avec le département voisin du Loir-et-Cher, souhaiterait revenir vers Meung et sa CC Val des Mauves. Dans la future entité qui réunit CC Valsol, CC du Sullias et CC Vak d'Or et Forêt, Sandillon apparaît bien loin de Cerdon ou d'Ouzouer-sur-Loire. Mais Sandillon n'entend pas pour autant rallier l'AgglO d'Orléans. Dans le Malesherbois, il est même question de communes nouvelles, nées de fusion de communes. Autant dire que le périmètre d'aujourd'hui évoluera encore dans un avenir plus ou moins lointain… ■

Un déçu et un satisfait

RÉACTIONS. David Faucon, le maire de Beaugency, est déçu de l'architecture de la nouvelle carte intercommunale. « Nous avons fait appel au cabinet Sémaphore pour une étude de faisabilité d'une intercommunalité portant sur un bassin de vie territorialement cohérent avec la communauté de Beaugency, celles du Val d'Ardoux, du val des Mauves et de la Beauce oratorienne. Mais en mettant comme préalable sa volonté de garder son périmètre et ses compétences, la communauté de communes du Val de Mauves a mis un terme à ce projet. Cette démarche me paraît plus politicienne que dans l'intérêt des territoires et de leurs habitants ».

Du côté du Val d'Ardoux, Bertrand Hauchecorne est satisfait de travailler avec Beaugency. « C'est la certitude que nous allons garder nos compétences. La présidente du Val des Mauves a fait une déclaration qui nous invitait à abandonner les nôtres en intégrant sa communauté. Je pense que le préfet l'a aussi compris en nous mettant avec Beaugency. »

Monsieur Jean Pierre Sueur / Ayant droit sueur.jp@wanadoo.fr